

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU CIRCUIT DE MERIGNAC
et
GARONNE AUTO SPORT

22ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE

28 MARS 2015

REGLEMENT PARTICULIER

NOTE IMPORTANTE À LA GRANDE ATTENTION DES PILOTES

C'est grâce à la compréhension des Communes traversées par le RALLYE DES COTES DE GARONNE que nous avons pu organiser pour vous cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les RECONNAISSANCES que le parcours et la pérennité de ce rallye seront assurés.

Nous vous demandons expressément de montrer l'exemple, de respecter la sécurité et la tranquillité des villages qui vous accueillent et de suivre très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route.

Les RECONNAISSANCES ne sont pas des ESSAIS.

Une surveillance sera établie et des contrôles portant aussi bien sur le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE que sur le niveau sonore des voitures pourront être effectués par les services de GENDARMERIE.

Des contrôles sur le respect de la réglementation des reconnaissances seront effectués sur le parcours et l'article 6.2 du règlement FFSA sera strictement appliqué.

Nous comptons sur votre compréhension,

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir de notre rallye.

Soyez en remerciés.

Carole GOMEZ
Présidente de Garonne Auto Sport

Jacques COURMONTAGNE
Président de l'ASACM

Le Règlement particulier complète le Règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

LUNDI 16 FEVRIER 2015	Parution du règlement, ouverture des engagements
LUNDI 16 MARS 2015	Clôture des engagements (à minuit)
DIMANCHE 22 MARS 2015	Parution du Carnet d'itinéraire à 8h (Road-Book)
DIMANCHE 22 MARS 2015	Reconnaissances autorisées de 9h00 à 20h00
SAMEDI 28 MARS 2015	Reconnaissances autorisées de 7h00 à 11h00
SAMEDI 28 MARS 2015	Vérifications des documents et des voitures de 7h00 à 11h00 Garage PIGEON - Concession OPEL/SEAT/KIA - Route de Bordeaux à TOULENNE Mise en place du Parc de Départ à 8h00 - Parc des Vergers - LANGON
SAMEDI 28 MARS 2015	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à <u>10h00</u> 1 chemin de Peyrot - LANGON
	Publication des équipages admis au départ à 11h45 Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
	Publication des heures et de l'ordre de départ à 11h45 Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
	Départ de la première voiture à <u>12h15</u> Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
	Arrivée de la première voiture à <u>20h16</u> Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
	Vérifications finales Garage PIGEON - Concession OPEL/SEAT/KIA - Route de Bordeaux à TOULENNE
	Publication des résultats du rallye $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
SAMEDI 28 MARS 2015	Remise des coupes et des lots sur le podium d'arrivée. Les chèques seront expédiés aux récipiendaires dans la semaine suivante.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L.A.S.A. du Circuit de Mérignac (organisateur administratif) organise en collaboration avec Garonne Auto Sport (organisateur technique) le **22^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE** qui se déroulera le 28 mars 2015.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., N° R43 en date du 27/01/2015.

Comité d'Organisation

Coordinateur : Mme Carole GOMEZ

Membres : Florence et Ludovic BARBE, Monique BOUGEOIS, Jacques BRAUN, Frédéric BOURBON, Aurélie CASTEL, Fabienne CLAVEAU, Renaud COPPENS, Philippe DANIEL, Patrick DUCOS, Frédéric DUCROCQ, Yannick DUPOUY, Philippe GABARROU, Patrick LAWRENCE, Laurent MAGNIER, Jean-Claude MILLAS, Jean-Pierre PORTE, Didier SERRE, Cédric TORLET, Marie VALENTINI, Jean-Paul VITRAC, Ecurie MONTESQUIEU, Ecurie KEN DATEN, FCBA.

Secrétariat du Rallye : ASA du Circuit de MERIGNAC
Avenue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC
mail : contact@asacm.com
Téléphone : 06 83 50 21 68

Permanence du Rallye : Samedi 28 mars 2015 de 7h00 à 23h00 :
Imprimerie MAGNIER
1 chemin de Peyrot
33210 LANGON

Téléphone : 06 83 50 21 68

Organisateur Technique

Garonne Auto Sport
1 chemin de Peyrot
33210 LANGON
Carole GOMEZ, Présidente.

1.1. Officiels

Commissaires sportifs

PRÉSIDENT :	Mme Renée JECKER	ASA 10/04	Lic. N° 11119
MEMBRES :	Mme Annie FOURCADE M. Guillaume GOUR	ASA 10/06 ASA 10/04	Lic. N° 15323 Lic. N° 49955
Directeur de Course	M. Frédéric DUCROCQ	ASA 10/04	Lic. N° 19399
Directeurs de Course adjoints PC	M. Jacques POINOT M. Laurent TEILLARD	ASA 11/01 ASA 17/05	Lic. N° 5558 Lic. N° 10182
Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales	Mme Marie-Françoise POIRATON M. Hugues ROUGIER	ASA 10/04 ASA 10/13	Lic. N° 11252 Lic. N° 13220
Directeur de course adjoint Voiture tricolore	M. Philippe DANIEL	ASA 10/04	Lic. N° 50805
Médecin chef	Dr Jacques GAYET	ASA 10/04	Lic. N° 112020

Commissaires techniques	M. Claude PINA - Responsable M. Serge LARQUEY M. Alexandre FOURCADE M. Eric GAUTHIER	ASA 10/04 ASA 10/06 ASA 10/06 ASA 10/09	Lic. N° 13191 Lic. N° 8454 Lic. N° 28760 Lic. N° 196863
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean-François FOURCADE	ASA 10/06	Lic. N° 8460
Responsable des Commissaires	M. Jean-Pierre PORTE	ASA 10/04	Lic. N° 179208

1.2. Éligibilité

Le 22ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE compte pour :

- La Coupe de FRANCE DES RALLYES 2015 coefficient 2
- Le Championnat du Comité Régional Aquitaine
- Le Challenge des Commissaires du Comité Régional Aquitaine
- Le Challenge des Trois Crus

1.3. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu Garage PIGEON - Concession OPEL/SEAT/KIA - Route de Bordeaux - TOULENNE le : **Samedi 28 mars 2015 de 7h00 à 11h00**

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage PIGEON - Concession OPEL/SEAT/KIA - Route de Bordeaux - TOULENNE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T. C.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 22ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE doit adresser à : Marie VALENTINI
149 Avenue de Libourne
33870 - VAYRES

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le LUNDI 16 MARS 2015 à minuit.
N° portable ASACM : 06 83 50 21 68, ou contact@asacm.com

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum.
L'ASACM se réserve le droit d'annuler le Rallye si le nombre d'engagés est inférieur à 40.

3.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs
 - Pour tout engagement reçu avant et jusqu'au 9/3/2015 : 265 € (*)
 - Pour tout engagement reçu après le 9/3/2015 : 295 € (*)
- Sans la publicité facultative des organisateurs 590 €.

(*) Réduit de 30 € pour l'équipage complet licencié A.S.A.C.M.

3.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de : ASACM, encaissé après le rallye).

ARTICLE 4 - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu au Road Book, 1 seul véhicule d'assistance sera admis dans ce parc.

En dehors de ce parc, l'assistance est strictement interdite.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6 Identification des voitures

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées éventuellement par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 22ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE représente un parcours de 243 km. Il se déroule en 1 étape divisée en 4 sections et comporte 7 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,9 Km.

Les épreuves spéciales (voir annexe) sont :

E.S. 1 - 3 - 5 - 7	ESCOUSSANS / SOULIGNAC	6 Km 000
E.S. 2 - 4 - 6	VERDELAIS	5 Km 300

L'itinéraire - horaire figure dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu :

le dimanche 22 mars de 9h à 20h et le samedi 28 mars 2015 de 7h à 11h.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3.

Toute infraction durant les reconnaissances sera passible des sanctions prévues à l'article 6.2 du règlement standard F.F.S.A.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

- Commissaire de route chasuble orange fluo marquée « COMMISSAIRE »

- Chef de Poste chasuble orange fluo barrée marquée « CHEF DE POSTE »

ARTICLE 8 - RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PRIX EN ESPÈCES

Classement Général

Premier : 300 €

Deuxième : 200 €

Troisième : 100 €

Quatrième : 50 €

Classement par Groupe

> 10 5 à 10 < 5

partants partants partants

Premier : 180 € 180 € 180 €

Deuxième : 150 € 140 €

Troisième : 100 €

Classement par Classe

> 10 6 à 10 2 à 5 1

partants partants partants partant

Premier : 250 € 250 € 250 € 125€

Deuxième : 160 € 150 €

Troisième : 100 €

Cumul des prix :

Seuls les 2 prix les plus élevés seront cumulables.

- Les chèques seront expédiés dans la semaine suivant le rallye.

COUPES

Des coupes et cadeaux récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement Général
- Le premier de chaque GROUPE
- Le premier de chaque CLASSE
- Le premier équipage exclusivement féminin
- La première copilote

La remise des coupes se déroulera sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 11 - CHALLENGE DES TROIS CRUS

REGLEMENT

1° - Le Challenge est ouvert à tous les équipages licenciés FFSA qui participeront aux trois rallyes de l'année.

Seul le classement du pilote sera pris en compte.

2° - Le Challenge porte sur les 3 Epreuves suivantes :

- Côtes De Garonne : Coefficient 2 : 28 MARS 2015
- La Fougère : Coefficient 4 : 11-12 AVRIL 2015
- Saint-Emilion : Coefficient 3 : 15-16-17 MAI 2015

3° - Le classement se fera:

- Sur la participation aux 3 Rallyes.
- Sur les résultats à la classe

Participation aux 3 Rallyes : 50 Points

Les points seront attribués sur la base du calcul de la Coupe de France, **à la classe uniquement**.

Les résultats des trois épreuves seront pris en compte.

4° - La remise des prix aura lieu le jour de l'assemblée générale de l'ASACM.

Les équipages récompensés seront avisés par mail par le responsable du challenge.

- Le premier équipage récompensé gagnera :

Un engagement gratuit au choix à l'un des 3 rallyes de l'ASACM l'année suivante.

- Le deuxième équipage récompensé gagnera :

La valeur d'un demi-engagement gratuit au choix à l'un des 3 rallyes de l'ASACM l'année suivante.

- Le troisième équipage récompensé gagnera :

Une réduction de 100€ sur l'engagement au choix à l'un des 3 rallyes de l'ASACM l'année suivante.

- Le quatrième et le cinquième récompensés gagneront :

Une réduction de 50 € chacun sur l'engagement au choix à l'un des 3 rallyes de l'ASACM l'année suivante.

En cas d'ex aequo, le gagnant sera tiré au sort.

5° - Le classement final paraîtra sur les sites suivants :

- <http://www.asacm.com/>
- <http://www.rallye-saint-emilion.net/>
- <http://rallyedelafougere.free.fr/>